



## SYNDICAT C.G.T. DES TERRITORIAUX DE ROUEN

53 Bourg l'Abbé - 76000- ROUEN

Tél : 02 35 00 29 20

E.Mail : [territoriauxrouen@free.fr](mailto:territoriauxrouen@free.fr) ou [syndicat.cgt@rouen.fr](mailto:syndicat.cgt@rouen.fr)

Guillaume Larose Secrétaire Général

12/05/26

# LES RÈGLES POUR CERTAINS LES FAVEURS POUR D'AUTRES

Il était une fois un agent de la DEPN qui selon les règles affichées, selon les propositions établies lors de la réunion sur les avancements de grades, ne devait pas être promu.

Un nom absent des choix retenus, un dossier qui ne sortait pas du lot. Et puis le 07 Mai lors de la diffusion des listes, tout bascule. Sans explication, sans justification claire, cet agent est nommé.

Une question dérangeante s'impose.

Que vaut encore cette réunion avec les organisations syndicales si nous ne sommes pas écoutés ?

Que vaut notre parole dans cette réunion pour qu'au final la décision soit contournée ?

Que vaut le choix des directions, de la direction générale adjointe lorsqu'ils identifient un agent numéro un de leur pôle et que leur choix n'est pas respecté ?

Et surtout, que doivent penser les agents qui, eux, respectent les règles et attendent légitimement une reconnaissance sur leur travail ?

**Car chacun le voit, chacun le comprend même si personne ne le dit officiellement, c'est une histoire de « copinage » !**

Quand une décision est incompréhensible, elle n'est jamais anodine. Cette nomination interroge et cette manière de faire inquiète.

La transparence recule, les critères deviennent flous, le copinage s'installe. Nous refusons de fermer les yeux, nous refusons de faire comme si de rien n'était et nous refusons que ce type de décision porte préjudice aux autres agents.

Nous refusons que le doute s'installe et que l'injustice devienne une habitude. Nous exigeons que toute la lumière soit faite sur cette décision et nous expliquer pourquoi un tel revirement.

Comment promouvoir un agent qui fin 2025 a été convoqué dans le cadre d'un entretien managérial en présence de l'Inspectrice Générale des Services et de la directrice adjointe de la DAPU suite à une alerte d'agents et du syndicat.

Comment promouvoir un agent qui s'est particulièrement illustré en exerçant une activité de distribution de tracts, en s'affichant ouvertement et publiquement aux côtés de Mr le Maire lors de la campagne des élections municipales sans aucune modération, sur les réseaux sociaux, sur les marchés, en train de coller des affiches...

Tout cela aux côtés de l'exécutif actuel aujourd'hui en responsabilité.

Ces éléments suffisamment marquants ont été signalés à Mr le Préfet le 10 Février 2026 par le syndicat CGT.

**Les agents ne sont pas naïfs et la CGT non plus, nous voyons, nous analysons et nous tirons nos conclusions !!!**

Certains agents semblent étrangement bénéficier d'une attention plus particulière que nombre de nos collègues qui ont été atteints d'un cancer, de maladie chroniques et qui eux n'ont pas le droit à l'avancement en prétextant que c'est la règle !!!

**Simple coïncidence, fait du hasard, là encore, chacun appréciera cette nomination inattendue !!!**

Cette promotion donne le sentiment qu'elle récompense autre chose que le travail, les compétences et l'investissement professionnel.

Cette nomination installe le doute et c'est la crédibilité du Maire qui vacille.

Mais rassurez-vous chers-es collègues, ce traitement de faveur ne s'arrête pas là puisque cet agent devient une personne qualifiée nommée par Mr le Maire pour les événements de Rouen Expo étant nouveau membre du Conseil d'Administration !!!

